



POUR UN BIG-BANG DES POLITIQUES JEUNESSE !

**OUVRONS LES POSSIBLES,
CRÉONS LES CONDITIONS DE L'ÉMANCIPATION**

DEPUIS PLUSIEURS MOIS, ENQUÊTES D'OPINIONS, SONDAGES, DÉCLARATIONS, RAPPORTS, OUVRAGES ET PROPOSITIONS SUR LA JEUNESSE SE MULTIPLIENT. CE THÈME SEMBLE DEVOIR ÊTRE UNE DES PRIORITÉS DES PARTIS POLITIQUES ET DES CANDIDATS DANS LA PERSPECTIVE DES FUTURES ÉCHÉANCES ÉLECTORALES. TOUTEFOIS LES PROPOSITIONS CONNUES À CE JOUR RESTENT DANS LE PROLONGEMENT DES INTERVENTIONS CONDUITES DEPUIS PRÈS DE 35 ANS, QUI ONT FAIT LA PREUVE DE LEUR INCAPACITÉ À RÉPONDRE AUX DÉFIS DE LA JEUNESSE. L'ENJEU EST DONC D'IMPORTANCE POUR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE ET JUSTIFIE UN DÉBAT APPROFONDI QUI AILLE AU-DELÀ DU SIMPLE AFFRONTMENT ÉLECTORAL, PROGRAMME CONTRE PROGRAMME. C'EST À CE DÉBAT QUE SOUHAITENT CONTRIBUER LES ORGANISATIONS DE JEUNES, LES MOUVEMENTS D'ÉDUCATION POPULAIRE, LES ASSOCIATIONS D'INSERTION ET D'ACTION SOCIALE, LES MISSIONS LOCALES ETC. RÉUNIS AU SEIN DE LA PLATEFORME « **POUR UN BIG-BANG DES POLITIQUES JEUNESSE** ». LA DIVERSITÉ DE NOS MISSIONS ET DE NOS ACTIONS, LA MULTIPLICITÉ DES CHAMPS QUE NOUS COUVRONS, LE NOMBRE DE JEUNES QUE NOUS RASSEMBLONS ET ACCOMPAGNONS, NOUS METTENT DANS UNE SITUATION PRIVILÉGIÉE POUR PRENDRE LA MESURE DES ENJEUX ET PROPOSER UNE NOUVELLE VOIE.



LES LIMITES DE 35 ANS D'INTERVENTIONS PUBLIQUES

Face à la montée du chômage, et tout particulièrement du chômage des jeunes, les pouvoirs publics ont développé à partir du milieu des années 70 des interventions importantes autour de deux grands axes. Une nouvelle étape de la démocratisation et de la massification de l'enseignement et des dispositifs nombreux et diversifiés pour favoriser l'insertion des jeunes dans l'emploi, reposant pour l'essentiel sur des actions de formation, l'assouplissement du droit du travail, l'abaissement du coût du travail pour l'entreprise. L'ouverture du RMI à partir de 25 ans et l'allongement de la durée de versement des allocations familiales ont traduit par ailleurs le choix de faire supporter par les familles « l'allongement de la jeunesse » consécutif à la prolongation des études et aux difficultés d'insertion professionnelle et de stabilisation dans l'emploi. Cette politique a contribué à un relèvement rapide du niveau de qualification des jeunes générations. Mais ce progrès indéniable n'a débouché, malgré l'ampleur des mesures d'insertion, ni sur une réduction significative et durable du chômage ni sur une amélioration de l'accès et de la stabilisation dans l'emploi. Les dispositions adoptées pour favoriser l'insertion professionnelle ont même participé au développement de la précarité qui est devenue l'expérience collective des nouvelles générations. La précarisation de l'emploi et le renvoi des jeunes adultes à la charge des familles se sont traduits par un accroissement rapide de la pauvreté. La catégorie des 16-25 ans est ainsi celle de la population qui a le taux de pauvreté le plus élevé (près de 20% d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté contre 13% de l'ensemble de la population). Tout cela débouche pour les jeunes sans soutien familial sur des situations de survie qui correspondent à de véritables dénis de droit dans un des pays les plus riches du monde.

Comment la société peut-elle agir ainsi ? Comment peut-elle accepter de laisser les jeunes à la porte du monde du travail ? Comment peut-elle laisser les familles seules devant ce phénomène ? Comment peut-elle inventer chaque année des dispositifs pour les jeunes toujours moins favorables que le droit commun ? Comment peut-elle imaginer bâtir un avenir collectif en laissant de côté les jeunes ?

IL EST TEMPS DE SORTIR DES SENTIERS BATTUS MILLE FOIS

Notre conviction est que le devoir d'avenir implique une novation à la mesure des transformations des conditions du passage à l'âge adulte, des modes d'acquisition des connaissances et de la réorganisation du travail et de l'emploi. La société doit prendre acte aussi de la transformation des âges de la vie, garantir une protection sociale à tous et renforcer les conditions des solidarités intergénérationnelles. Elle doit assurer à tous, dès la majorité, les mêmes droits. Il s'agit là pour nous d'un choix sociétal majeur.

La novation que nous proposons consiste à rompre avec la seule logique de dispositifs et de mesures qui caractérise les interventions publiques depuis 35 ans pour passer à une

logique de droit. Ainsi, nous proposons la mise en place effective d'un droit individuel à l'éducation-formation tout au long de la vie. Ce droit est assorti du versement, dès l'âge de la majorité, d'une allocation qui est la contrepartie de l'investissement que fait chaque jeune pour préparer son avenir et ainsi contribuer à l'avenir collectif. Il s'agit tout à la fois d'élargir pour chaque jeune, quel que soit son milieu social, l'éventail des possibilités de formation, de sécuriser, pour tous, la transition entre l'école et l'emploi et d'assurer à chaque jeune une relative indépendance financière. Cela traduit aussi le choix de remettre en cause la « familialisation de la jeunesse » dont on vient de montrer le caractère profondément injuste, en faisant de chaque jeune, responsable civilement et pénalement dès sa majorité, le titulaire direct de l'ensemble des droits sociaux. Ces dispositions sont de nature à répondre de manière très directe aux préoccupations actuelles de la majorité des jeunes et de leurs familles. Elles ouvrent de nouvelles perspectives, tout particulièrement aux jeunes et aux familles modestes et de la classe moyenne et peuvent susciter une nouvelle confiance dans l'avenir. C'est sur cette base que devront être revisitées les mesures d'insertion professionnelle et sociale, reformulées les responsabilités respectives de l'Etat, des collectivités territoriales et des partenaires sociaux concernant la mise en oeuvre de la politique d'éducation, de formation et d'insertion professionnelle et réorganisées les dispositions visant le soutien aux familles ayant la charge de jeunes adultes ainsi que les mesures de soutien aux jeunes les plus en difficulté.

LE TEMPS DES CHOIX EST VENU

Le diagnostic est aujourd'hui connu et largement partagé et les perspectives que nous venons de tracer ne sont pas entièrement nouvelles. Les dispositions que nous proposons sont très proches de celles qui existent dans plusieurs pays du nord de l'Europe où elles traduisent très explicitement le choix qu'ont fait ces pays d'investir dans l'avenir en faisant le pari de la jeunesse, de l'éducation et de la recherche. Face à l'ampleur des problèmes et à l'urgence de la situation nous attendons des candidats, des partis politiques et des élus locaux qu'ils prennent des engagements clairs et forts. Le temps n'est plus aux commissions et aux expérimentations mais à la mise en oeuvre d'un véritable changement.

NOTRE PROPOSITION : UN DROIT POUR TOUS À CONSTRUIRE SON PARCOURS ET À VIVRE DIGNEMENT

Soyons clairs : l'ambition est bien que tout jeune soit dans une situation de formation ou d'emploi qui lui permette de se qualifier, d'enrichir ses compétences professionnelles et sociales, de disposer de moyens d'existence autonomes et de s'impliquer dans la vie de la société. Quand il n'est pas en situation de formation ou d'emploi, il doit bénéficier des dispositions communes en matière de ressources et de couverture sociale facilitant notamment l'accès aux soins. Dans tous les cas, il doit pouvoir mobiliser un accompagnement adapté pour l'aider dans ces choix et l'appuyer dans son parcours.



NOTRE PROPOSITION SE DÉCLINE EN

5 AXES COMPLÉMENTAIRES ET INDISSOCIABLES :

Eduquer pour s'insérer durablement : un droit à l'éducation-formation tout au long de la vie

Dans le cadre du droit à l'éducation-formation tout au long de la vie, chaque jeune dispose à l'entrée dans le système scolaire d'un capital initial de formation de vingt années, garanti par l'Etat. Ce capital assure à chacun un volume minimal de formation, qui sera donc égal à la durée moyenne actuelle des études. Il sera utilisable dans le cadre de la formation initiale ou pourra être mobilisé ultérieurement (augmenté des droits supplémentaires constitués au travers de l'exercice d'une activité professionnelle) pour suivre une formation, reprendre des études, acquérir des compétences par d'autres voies. Le premier objectif visé est de réduire les inégalités entre les jeunes en ouvrant plus largement à chaque jeune, quelles que soient les ressources de ses parents, le choix d'un parcours de formation. Beaucoup trop de jeunes renoncent à s'engager dans certaines filières pour des raisons financières. Le deuxième objectif est de rendre effectif ce que l'on appelle la seconde chance. Les jeunes qui quittent précocement le système scolaire sauront que tout n'est pas joué et qu'ils pourront par la suite mobiliser leur capital pour reprendre une formation. Le troisième objectif est de faciliter des parcours de qualification alternant formation, activités, emploi en sécurisant ces parcours. Au plan collectif, l'ambition est bien de franchir une nouvelle étape dans le relèvement du niveau de qualification des nouvelles générations, notre écart en la matière avec les pays nordiques ou le Japon est encore considérable.

Accompagner l'émancipation : la mise en place d'un service public de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement des jeunes

Se repérer dans le millefeuille actuel de l'éducation formelle et des dispositions d'alternance et d'insertion professionnelle est un défi pour nombre de jeunes et leurs familles. Dès lors qu'à travers notre proposition, on vise à renforcer l'égalité des possibles pour chaque jeune, il faut remettre en cause les logiques d'orientation subie qui ébranle la confiance envers les institutions. La mise en oeuvre du droit doit être accompagnée par l'organisation effective d'un service public de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement. La démarche engagée récemment n'est pas à la hauteur des enjeux. Il s'agit d'appuyer les jeunes dans leur parcours d'autonomie et d'insertion professionnelle et sociale, notamment en matière de logement, de protection sociale, de santé, de culture, de mobilité, de loisirs et de vie citoyenne. La mise en place du service public pourra s'appuyer sur les nombreuses expériences mises en oeuvre par les acteurs locaux à l'initiative de collectivités territoriales et de leurs élus.

Garantir des ressources : une clé pour une vie décente

Notre proposition intègre le versement d'une allocation qui constitue la contrepartie de l'engagement que prend chaque jeune majeur. Cette allocation est versée directement à tous les jeunes, sans aucune référence aux ressources familiales. Elle remplacera les diverses aides versées aux familles au titre des enfants majeurs, ainsi que les bourses de l'enseignement. Cette disposition vise d'abord à accompagner le nécessaire investissement de tous dans la formation. Elle contribuera à réduire une dépendance des jeunes adultes vis-à-vis de leur famille qui constitue pour les familles modestes et moyennes une lourde charge et pèse souvent fortement sur les relations parents-enfants. Enfin elle traduit le choix de considérer qu'à compter de sa majorité chaque jeune, responsable civilement et pénalement, est titulaire de l'ensemble de ses droits sociaux. Ainsi, tout jeune adulte disposerait de ressources propres liées à sa situation :

- S'il se consacre à sa formation, à des expériences alternatives validées, il bénéficie d'une allocation de formation d'un niveau au moins égal au montant maximum des bourses de l'enseignement supérieur.
- S'il entre dans la vie professionnelle, il perçoit un salaire correspondant à son travail.
- S'il connaît des difficultés particulières d'insertion sur le marché du travail, notamment en cas de sortie précoce du système scolaire, le droit individuel garantit des ressources et un droit à l'expérience professionnelle.

Les modalités de mobilisation de ces droits devront être définies de telle manière qu'ils facilitent, voire favorisent des parcours diversifiés, contribuant à travers des expériences multiples, à l'acquisition de compétences professionnelles et sociales plurielles.

Peser sur l'emploi pour que chacun prenne sa place

Le travail, l'activité, sont pour chacun un facteur de dignité. Ils procurent des ressources, de la reconnaissance et contribuent au sentiment d'utilité. Pour les jeunes l'expérience du travail est particulièrement importante dans l'acquisition de l'autonomie. Encore faut-il que les jeunes accèdent à un emploi, avec des conditions de travail formatrices et décentes. Cela passe par le rappel au droit commun (statut du contrat, temps de travail et rémunération), le soutien à l'accès et au respect de leurs droits. Pour que le chômage de masse et la précarité n'apparaisse pas comme une fatalité, il convient de tirer les conséquences de 35 années de mesures qui n'ont pas permis de réduire le chômage et particulièrement le chômage des jeunes mais qui ont généré une précarité croissante. Il faut refonder la politique de l'emploi et du travail. Cette politique doit reposer sur une mobilisation de l'ensemble des employeurs du secteur marchand et non marchand.



Les jeunes, acteurs du changement

Si l'inscription des politiques publiques de jeunesse dans le cadre du droit commun doit constituer un pas décisif vers la reconnaissance des jeunes comme des citoyens à part entière, il importe corrélativement de créer les conditions d'une présence plus importante dans les lieux qui structurent notre démocratie. La participation des jeunes à la vie collective constitue en effet un levier essentiel dans leur parcours vers l'émancipation, en même temps qu'une ressource indispensable pour élaborer, mettre en oeuvre les politiques publiques et construire une société où toutes les générations ont leur place. Pour cela nous devons soutenir les actions et les espaces permettant cette dynamique, notamment via les organisations de jeunes, les associations, les syndicats, les partis politiques et les collectivités territoriales. Faciliter l'engagement en permettant des parcours diversifiés et des prises de responsabilités progressives doit se compléter d'une valorisation des actions conduites, d'une reconnaissance dans le parcours de chacun et, in fine, d'une évolution dans les structures de représentation des citoyens. Faire le pari du renouvellement des politiques jeunesse c'est aussi faire le pari de la confiance dans les capacités individuelles et collectives des plus jeunes. Bâissons le changement avec eux !

CETTE PROPOSITION EST UN CHOIX DE SOCIÉTÉ, UN INVESTISSEMENT DANS L'AVENIR

La mise en place de la proposition, dont nous venons d'esquisser l'économie générale, correspond à une dépense nette pour les finances publiques qui peut être estimée entre 8 et 12 milliards d'euros.¹ Formuler une proposition de cette ampleur en plein débat sur la dette et au moment où la réforme de l'aide aux personnes âgées dépendante vient d'être reportée, est un acte parfaitement conscient et responsable. Ce coût est à resituer par rapport à quelques données essentielles : l'effort éducatif de notre pays est de 130 milliards d'euros correspondant à 6,5% du PIB. Les dépenses de la politique familiale s'élèvent à 100 milliards d'euros, celles de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle correspondent à un niveau de dépense équivalent.²

Cet investissement participera à l'autonomie des jeunes et à leur construction en tant qu'adultes : c'est une affaire de priorités et de choix. En effet, comme l'ont démontré les modèles des pays du Nord, cette proposition (qui en est fortement inspirée) tendra à créer une dynamique d'ensemble qui associe implication, autonomisation des jeunes et sécurisation de leur parcours. Elle permettra donc d'éviter les dégâts sociaux occasionnés jusque-là et d'économiser sur les interventions a posteriori.

Cette proposition s'inscrit dans la dynamique de réformes nécessaires : celles du système éducatif, celles

de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle, celles du système fiscal.

Les enjeux de la novation que nous proposons sont tels qu'ils justifient un débat dans le cadre des élections présidentielles qui vont engager notre pays dans la durée : le renforcement de l'investissement éducatif indispensable pour affronter les défis de la société de la connaissance, la lutte contre les inégalités qui n'ont cessé de s'aggraver depuis une vingtaine d'années, le renforcement de la cohésion sociale qui passe par le retour à la confiance des jeunes et de leur famille dans l'avenir.

1. Cette estimation repose sur la mobilisation de diverses sources qui ont procédé à l'estimation de dispositions proches de celles que nous proposons, notamment le rapport de la commission nationale pour l'autonomie des jeunes - rapport de Foucault 2002.
2. Y compris les exonérations fiscales.

Texte à l'initiative de :

FNARS, CNAJEP, UNIOPSS, FNMF, UNML, JOC, MRJC, UN-HAJ, ANACEJ, ANMDA, CNLAPS, GNDA

Premiers signataires :

ACE, Amicale du Nid, CEMEA, CINEMA, CMJCF, CNFR, Concordia, CPCV, EEDF, EFPP, Fondation de l'Armée du Salut, FCPE, FCSF, FFMJC, Fédération Léo Lagrange, Fédération des Francas, FNCMR, FOEVEN-Fédération des AROEVEN, France Amérique Latine, Groupe SOS, JIC, JPA, Ligue de l'Enseignement, OCCE, ONES, Solidarités Jeunesse

La liste à jour des signataires est disponible sur le site internet

www.bigbangjeunesse.fr

Soutenez ce texte en nous rejoignant.

Pour nous contacter : contact@bigbangjeunesse.fr

Les auteurs de cette plateforme regroupent des associations, fédérations et mutuelles, mouvements de jeunesse, organisations de jeunesse et d'éducation populaire, structures d'insertion, d'hébergement ou de santé. Ils accueillent, accompagnent et travaillent auprès de millions de jeunes chaque année. Ensemble, ils constituent l'observatoire le plus exhaustif et expérimenté de la jeunesse française en 2011.